AU FIL DE L'EAU

Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne

n° 09
mars à octobre 2017

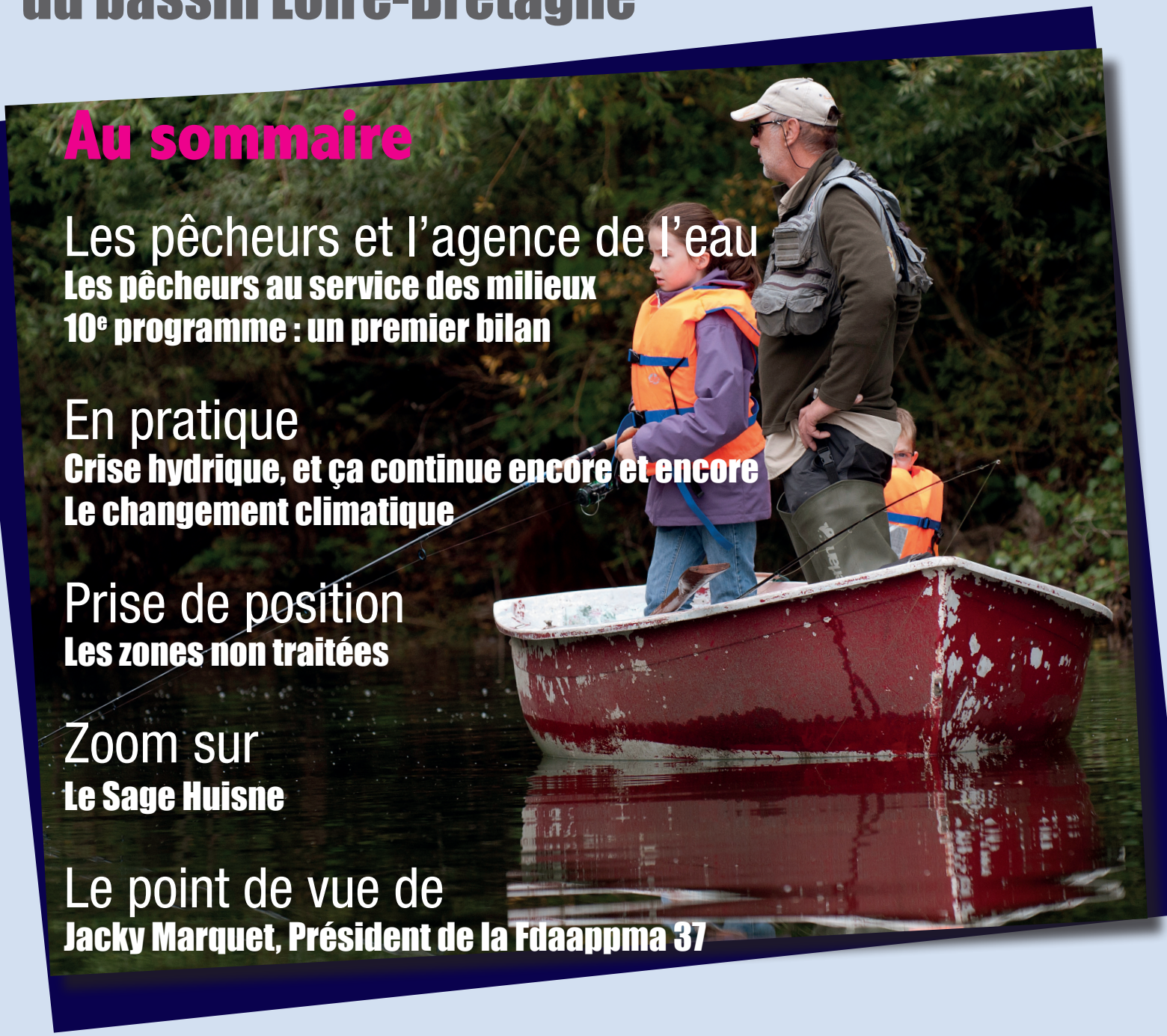

Au sommaire

Les pêcheurs et l'agence de l'eau
Les pêcheurs au service des milieux
10e programme : un premier bilan

En pratique
Crise hydrique, et ça continue encore et encore
Le changement climatique

Prise de position
Les zones non traitées

Zoom sur
Le Sage Huisne

Le point de vue de
Jacky Marquet, Président de la Fdaappma 37

Revue de l'Association des Fédérations de Pêche
Centre - Val deLoire

www.cartedepeche.fr

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
CENTRE - VAL-DE-LOIRE

Les pêcheurs au service des milieux

Une organisation à deux têtes

Depuis quelques temps, une nouvelle structure est en place au sein du monde de la pêche, il s'agit de l'union des Fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne. Cette association qui regroupe les 36 fédérations du bassin a signé au début de l'été une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. L'objectif est d'accompagner les politiques publiques du bassin sur l'eau, et notamment les plans de gestion des poissons migrateurs amphihalins 2014-2019 ainsi que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021). La convention a également pour but de contribuer à préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques par la sensibilisation et l'évaluation des actions de gestion et de restauration des milieux. Elle aidera également à améliorer la connaissance et le suivi des milieux aquatiques, sensibiliser, former et communiquer sur la connaissance des milieux, la biodiversité et les enjeux de leur protection.

Cette entité facilitera les échanges avec l'agence de l'eau et accentuera l'aide portée sur les actions « milieux aquatiques ». Ce groupement vient en complément de l'association régionale des fédérations Centre-Val de Loire qui développe depuis 5 ans, de nombreuses actions de communication sur les enjeux de l'eau du bassin Loire-Bretagne. Les deux entités vont travailler ensemble pour développer le partenariat créé avec les Fédérations départementales de pêche et faciliter les échanges entre les structures.

Pour information

Une conférence de bassin s'est tenue le 26 septembre dernier afin de réunir toutes les Fédérations de pêche et l'agence de l'eau du bassin Loire-Bretagne.

L'association régionale communique!

La fête de la Sange continue de grandir

L'association régionale des Fédérations Centre-Val de Loire et la Fédération de pêche du Loiret étaient présentes les 9 et 10 septembre dernier à Sully-sur-Loire pour la 20ème édition de la fête de la Sange. Comme chaque année dans le parc départemental du Château de Sully, le public a pu participer à des démonstrations de techniques de pêches : anglaise, carpe, coup, mouche, silure, carnassier, aux initiations pêches adultes et enfants, au simulateur ou encore profiter des ateliers de lancer, de l'exposition pédagogique et de nombreuses activités ludiques.

Un concours de pêche gratuit pour les enfants a été organisé le samedi après-midi ainsi qu'un concours de pêche au coup, le dimanche matin. Cette année, la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques était présente et est venue avec quelques spécialités locales.

L'inauguration s'est effectuée en compagnie de M. Gérard Larcher (Président du Sénat), Mme Annie Leclerc (Vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire ainsi que MM. Dominique Tinseau, Serge Savineaux et Denis Legret, représentants des Fédérations de pêche. Aujourd'hui, la fête de la Sange est une manifestation incontournable (environ 12 000 visiteurs) pour les passionnés de la chasse, de la pêche et de la nature. Elle offre une vitrine aux terroirs, aux valeurs et aux traditions très présentes notamment en Sologne et permet à de nombreux acteurs de se rencontrer, de communiquer et d'échanger dans le plus grand respect des loisirs de chacun.

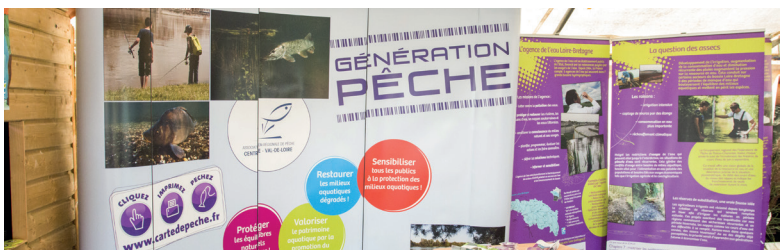

10ème programme de l'Agence de l'eau

Déjà l'heure du bilan

Rappelons au préalable, que l'agence de l'eau fonctionne par « programmes d'intervention » d'une durée de six ans.
Le 10ème programme fixe pour la période 2013 - 2018, le montant financier des interventions par grands domaines tels que l'épuration urbaine, l'eau potable ou encore les milieux aquatiques, les modalités d'aides (nature des travaux aidés, taux de subvention), ainsi que les recettes.
La loi encadre strictement les programmes d'intervention et fixe les priorités d'interventions, les montants financiers totaux, ainsi que les taux plafonds des redevances. A titre d'exemple, le plafond des cotisations liées à l'achat d'une carte de pêche majeure est de 8,80 euros. Contrairement à de nombreux autres acteurs, la cotisation des pêcheurs atteint 88% du plafond.

Le programme en cours se termine fin 2018 et une réflexion est engagée par le comité de bassin sur le 11ème programme. Sur le bilan du 10ème programme et après 4 ans de travaux, la ligne « milieu aquatique », (une des principales lignes du programme d'intervention) montre un bilan relativement positif puisque sur les 265 millions d'euros prévus, près de 167 ont été engagées. Cela représente un taux d'exécution de 63%. Sur cette ligne budgétaire, le volet « cours d'eau » est davantage explicite puisque sur les 1 045 ouvrages visés par le 10ème programme, 742 ont d'ores-et-déjà été traités, soit 71% des objectifs. Mieux encore pour la restauration de cours d'eau puisque sur les 9 000 km de linéaire concernés, 7 425 km ont fait l'objet de travaux de restauration, soit un taux d'exécution de 82,5%.
Par conséquent, le bilan à mi-parcours est bon. Toutefois, d'autres lignes également prioritaires ne sont pas aussi avancées : celle concernant par exemple, la « pollution diffuse agricole » n'affiche qu'un taux d'exécution de 42%. L'identification des blocages et des difficultés rencontrées apparaît comme nécessaire dans l'élaboration du 11ème programme.

Concernant ce dernier, les discussions actuelles portent également sur l'évolution des redevances. Au vu des informations, si les redevances n'augmentent pas, les possibilités d'intervention diminueraient de 12%. A contrario, si les redevances augmentent de 10%, le montant des interventions pourrait se maintenir. Des nouveautés à intégrer dans les dépenses du 11ème programme seront à prendre en compte comme le plan d'adaptation au changement climatique ou encore l'agence française de la biodiversité. Sur ce point, il faut noter que certaines redevances sont loin de leur plafond : par exemple, l'hydroélectricité cotise à hauteur de 45% de son plafond et les ouvrages en barrage sont eux à 46%. Ces derniers bénéficient d'une diminution depuis quelques années.

Comme l'a indiqué M. Jean-Paul Doron (Président de l'Union des Fédérations du bassin Loire-Bretagne) lors du dernier comité de bassin : les représentants des structures associatives de la pêche de loisir défendront un 11ème programme au moins tout aussi ambitieux que le 10ème et veilleront à une meilleure application du principe pollueur-payeur.

Crise hydrique, et ça continue encore et encore.

Comme tous les ans, de nombreux départements ont mis en œuvre des mesures de restriction d'eau sur tout ou partie de leur territoire. Ces mesures visent à restreindre l'usage de l'eau pour certaines activités, notamment l'irrigation. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité). Les températures élevées de juin et juillet ont accentué l'assèchement des sols et comme tous les ans, les mêmes inquiétudes reviennent quant à l'alimentation en eau potable et les assecs des rivières. En France, plus de 80 départements ont été et sont concernés par des mesures et nombreux, classés en « crise hydrique » (données Propluvia). Dans notre région, les départements de l'Indre et du Loir-et-Cher sont les plus touchés. La Fédération de pêche de Charente-Maritime a également alerté M. le Ministre Nicolas Hulot sur la situation hydrique catastrophique qu'elle subit, une nouvelle fois, cette année. Elle avait déjà alerté le préfet du département en septembre dernier, et cela dès la fin de l'été. « Le sacrifice de la biodiversité au profit de quelques-uns n'est plus possible », avait alors rappelé M. Gilles Brichet, Président de la Fédération de pêche. Dans ce département, le danger pèse également fortement sur l'eau potable. Les villes côtières voient arriver un flux touristique très important en période estivale. Certains acteurs n'hésitent pas à faire des efforts pour limiter leur consommation d'eau comme la ville de La Rochelle qui réduit les plantations de fleurs et choisit celles qui sont peu consommatrices d'eau. D'autres actions sont également réalisées comme le paillage des massifs pour lutter contre l'évaporation de l'eau, ou encore la suspension du lavage des rues ainsi que l'arrosage au goutte à goutte, la nuit. Dès début juillet, le préfet a pris des mesures de restriction sur certains cours d'eau mais cela n'a pas empêché les assecs, de se multiplier. Ces mesures n'ont pas été prises suffisamment tôt.
Actuellement, cette sécheresse s'ajoute à une diminution du niveau des nappes du fait de l'absence de recharge hivernale suffisante. Les hivers secs que nous subissons provoquent des assecs de rivières toute l'année. Les pêcheurs ont déjà alerté sur cette problématique lors de discussions liées notamment à l'installation de réserves de subsitution. Quel est l'intérêt d'investir pour retenir une eau qui se raréfie en hiver, si ce n'est accentuer les effets d'assecs et créer de nouveaux problèmes? C'est ce qu'il s'est passé dans les Deux-Sèvres, en février dernier. Le préfet a autorisé le remplissage d'une réserve de subsitution qui avait pourtant été interdite préalablement suite à cet hiver sec. Conclusion, la rivière a été asséchée et des pêches de sauvetage ont dû être organisées afin de sauver les poissons présents. Pourtant en février et mars, les Deux-Sèvres ont connu un regain de pluviométrie qui aurait pu présager d'une année positive. Autre exemple mais cette fois-ci, début août, la Fédération de pêche de la Vienne a filmé un cours d'eau en assec sur près d'1 km, la Pallu. Le lendemain, un reportage de France Info présentait la clémence d'un agent de l'agence française de la biodiversité suite au non respect des mesures d'interdiction par un agriculteur. L'irrigation intensive à proximité a eu raison de la rivière et de ses habitants.

L'été 2017 a alterné entre soleil et pluie mais globalement, le niveau des rivières est resté relativement bas. La sécheresse s'est accentuée à partir de mi-juillet. Un hiver sans eau, un printemps et un début d'été secs, des températures caniculaires en juin, voilà qui pourrait faire réfléchir les agriculteurs sur leurs prochaines cultures. L'eau se fait chaque année encore plus rare ! Cultivons des plantes moins consommatrices d'eau sur les périodes critiques.

Selon, l'Observatoire régional de l'environnement, le mois d'avril 2017 a été qualifié de « très sec », le classant au 7ème rang des mois d'avril les plus secs depuis 1959 avec pour incidences : l'asséchement des sols, peu de recharge de nappe ainsi que des débits de cours d'eau en déficits très marqués.

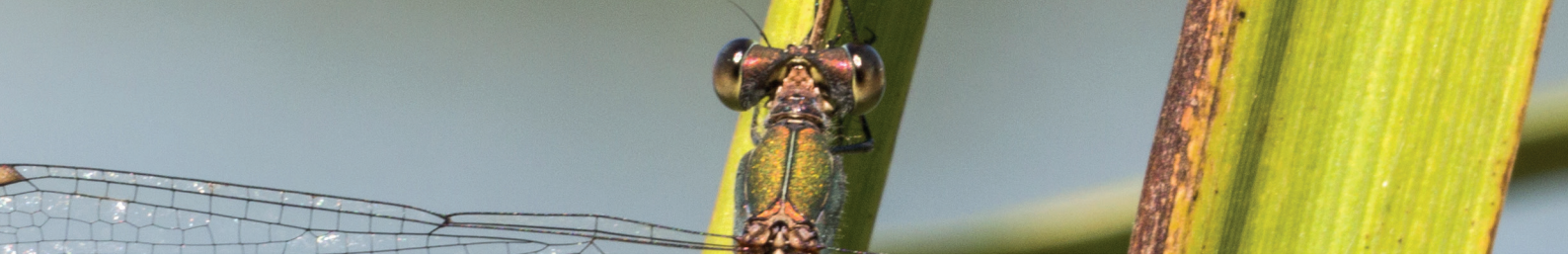

En quête d'eau

Suite aux travaux réalisés par l'association régionale des fédérations de pêche d'Occitanie au sein du comité de pilotage « En quête d'eau », l'Afpcvl a choisi d'intégrer ce programme de sciences participatives et de le déployer au sein de la région Centre-Val de Loire. L'objectif visé par cette initiative de l'agence française de la biodiversité est d'améliorer la connaissance de l'écoulement de nos cours d'eau. Connaître l'évolution des écoulements des cours d'eau peut nous permettre d'améliorer la compréhension des situations hydrologiques, des relations entre les nappes souterraines et les rivières ou encore l'impact du changement climatique.

Ce projet a pour but d'augmenter les observations des cours d'eau. Actuellement, un réseau (ONDE) existe déjà et couvre une grande partie du territoire. Le but avec ce nouveau projet est de multiplier la couverture et d'obtenir des résultats actualisés et dynamiques.

Cette possiblité permettrait d'orienter plus rapidement des décisions tels que les arrêtés « sécheresses ». La démarche collaborative est valorisante et l'enjeu aujourd'hui, est de trouver des observateurs. Les pêcheurs sont invités à suivre un certain nombre de cours d'eau sur une période étendue. Pour densifier les données collectées, une application sera disponible et téléchargeable sur les *Smartphones*. Cet outil permettra de rentrer plusieurs types de données sur un point géolocalisé : niveau d'eau, présence de jussie ou de jacinthe ainsi que la météo lors de l'observation.

Devenez observateur !

Parce que le niveau d'écoulement des cours d'eau varie constamment, il est important de garder l'œil. Nos cours d'eau méritent toute notre attention.

Changement climatique

Une nouvelle consultation est organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle concerne les travaux réalisés dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Ce document a pour objectif principal d'adapter notre territoire aux conséquences du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques. L'intérêt de cette consultation est de pouvoir compléter le plan et orienter les actions pour réduire la dégradation de la ressource en eau. Ce plan est en consultation depuis le 1er mai et jusqu'au 31 octobre 2017. Alors, n'hésitez pas à transmettre vos exemples de démarches et vos propositions d'actions en participant à la consultation en ligne sur : *www.prenons-soin-de-leau.fr.*

De façon collective, les pêcheurs apporteront une réponse à cette consultation. En effet, l'Union de bassin Loire-Bretagne souhaite recenser les actions «milieux» réalisées par les Fédérations départementales dans le cadre du 10e programme et les mettre en parrallèle avec les cinq enjeux identifiés dans le PACC.

Les zones non traitées

Quand l'Etat ne prend pas ses responsabilités

Une thématique fait également l'actualité cette année, il s'agit des zones non traitées (ZNT). Mais, à quoi servent-elles ? Quels sont les enjeux ? et que protègent-elles ?

Les ZNT protègent l'eau, les rivières et la biodiversité des pollutions dûes à la pulvérisation des pesticides. L'intérêt des ZNT est de définir une bordure autour des points d'eau afin d'empêcher l'utilisation de produits. Présentées ainsi, les ZNT sont bénéfiques pour tous. En effet, tous les acteurs sont conscients qu'il est important de protéger l'eau car l'Homme a besoin de plus en plus d'eau, que ce soit pour son alimentation, ses productions comme pour ses loisirs. Continuer de la polluer serait dramatique.

Le débat s'oriente donc vers les « points d'eau » à protéger. Quels sont-ils et comment sont-ils determinés ?

Les points d'eau sont des cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000ème de l'Institut géographique national. Le listing par département est donc primordial et cette question a été traîtée par les préfectures début 2017. Des projets d'arrêtés fixant la liste ont été mis à la consultation entre mai et juillet afin de tenir compte des particularités locales. Les Fédérations de pêche, les associations de protection de la nature ainsi que l'Agence Française de la Biodiversité ont alerté sur les incohérences présentes dans les projets, en vain. A la lecture des arrêtés départementaux, on remarque une nette régression dans la volonté de protéger les cours d'eau alors que leur état est toujours aussi préoccupant. Certains acteurs de notre société verraient-ils un intérêt à éviter de protéger notre bien commun ? La question semble futile tant l'intérêt est grand. Le lobby agricole est une nouvelle fois visé. Il est vrai que la profession subit des contraintes assez importantes depuis quelques années mais il ne faut pas oublier que ces évolutions sont nécessaires et primordiales pour l'avenir.

Des zones, pourtant prévu par la loi, ne sont pas prises en compte dans les arrêtes :
- des cours d'eau définis par l'article L.215-7-1 du code de l'environnement,
- des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes au 1/25 000ème de l'IGN (même en pointillés),
- tous les plans d'eau (moins d'1 ha et plus),
- les fossés d'évacuation des eaux pluviales.

La détermination des cours d'eau n'est pas totalement terminée et les cartographies tardent à être publiées. Pourtant, nous avons tout intérêt à connaître la localisation de ces écoulements. Cela permettrait d'éviter les mauvaises surprises lors de fortes pluies et d'être inondé. Les écoulements passés repassent souvent aux mêmes endroits.

Au vu des données que nous possédons, comment l'Etat (représenté les Préfets) peut-il accepter une telle évolution ? Le problème des pollutions diffuses est pourtant une priorité depuis plusieurs années, l'Etat, les collectivités et le Sdage 2016 – 2021 ont notamment réaffirmé cet engagement. Les Fédérations de pêche de la région Centre-Val de Loire ont rapidement réagi à ce retour en arrière en attaquant les arrêtés au tribunal administratif. « Nous ne pouvons pas seulement retenir les cours d'eau avérés, il faut protéger la totalité des points d'eau qui diminuent année après année » rappelle Serge Savineaux. L'accompagnement des agriculteurs à produire différemment doit s'accentuer pour éviter des oppositions de principe sur fond économique. Les efforts sont déjà réalisés mais ils doivent s'accentuer. La pollution nous concerne et nous devons chacun agir à notre échelle.

Un outil adapté à la gestion de l'eau

Le Sage Huisne doit travailler sur l'hydromorphologie

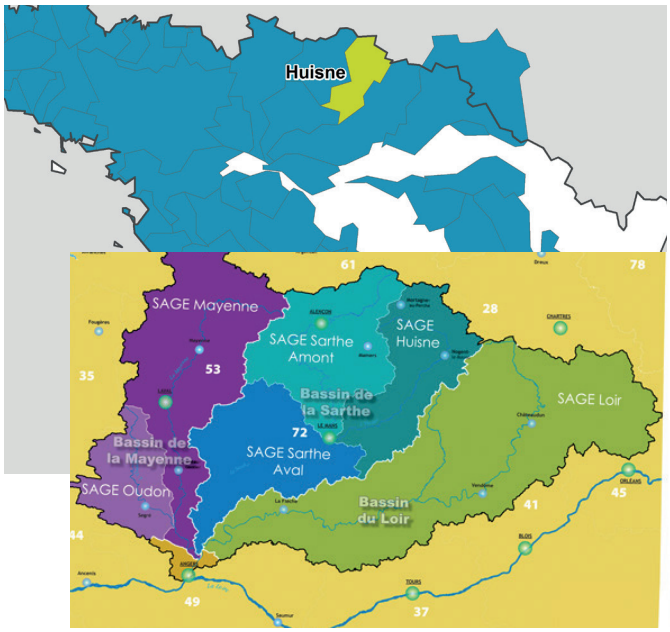

Le Sage a clairement identifié une problématique hydromorphologique sur le bassin de l'Huisne et en a fait un de ses objectifs prioritaires.
Aujourd'hui, cette problématique est l'obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de bon état écologique et pour remédier à cela, le Sage s'est fixé un objectif de réduction du taux d'étagement par masse d'eau. Malgré l'aspect prioritaire, les délais annoncés laissent perplexes. Alors que deux des cinq masses d'eau concernées par le Sage ont des objectifs de bon état global pour 2015 (le Narais) et 2021 (l'Huisne), les objectifs de réduction du taux d'étagement sont tous fixés pour 2027. Etrange !

Deux autres enjeux majeurs associés aux évolutions socio-économiques sont priorisés dans le Sage. Ils concernent la lutte contre l'érosion qui s'est accentuée depuis les années 1990 suite notamment à un changement des pratiques agricoles sur le haut du bassin ainsi que l'optimisation quantitative de la ressource en eau sur le bas du bassin, en anticipation de l'évolution de la population.
A la lecture du Sage, il est aisé de constater les tendances socio-économiques à l'horizon 2030 :

- augmentation démographique à l'aval du bassin (entre la Ferté-Bernard et Le Mans),
- le tandem élevage/prairie en nette diminution laissant place aux cultures céréalières (blé, maïs, etc.) à l'amont du bassin et sur les têtes de bassin.

Ce changement de pratique agricole n'est pas sans modification des risques sur les milieux aquatiques, d'autant plus que la diminution du nombre d'élevages se traduit également par une intensification de ceux restant. Des paysages de bocage et prairies de pâturage aux cultures de céréales induisant l'utilisation de produits phytosanitaires et un travail du sol, il apparaît nécessaire de prendre des mesures adaptées pour veiller à maintenir le bon état des milieux aquatiques jusqu'à présent plutôt bien préservés notamment dans la partie haute du bassin de l'Huisne.

Après ce constat, les enjeux « érosion du sol » et « pollution diffuse » devraient prendre une autre dimension. Cette évolution se retrouve dans le projet de Sage avec la préconisation d'actions pour limiter l'impact sur l'environnement. Toutefois, en connaissance des scénarios de changement climatique et des conséquences attendues sur le bassin Loire-Bretagne, il apparait que les pressions sur les milieux aquatiques liées aux évolutions sur le bassin de l'Huisne vont se trouver aggravées par le changement climatique.

Pour information

SAGE

Le comité de bassin du 6 juillet 2017 a donné un avis favorable au projet de Sage Huisne.

Le Cogepomi Loire a quant à lui, émis un avis défavorable, le 13 juillet 2017.

LE POINT DE VUE DE ...

Jacky Marquet
Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire, Vice-président de l'Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire.

Porte parole des pêcheurs de loisir, Jacky est un homme intègre qui n'hésite pas à monter au front pour défendre ses idées, et présenter ses projets que ce soit pour le développement du loisir pêche comme pour la protection de la biodiversité.

Avec une expérience affûtée au fil des années, ce travailleur acharné prend souvent position contre vents et marées. Il sait se faire écouter, débattre des sujets et donner son avis. Son investissement dévoué font de lui un Président apprécié.

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots votre parcours?

Je suis passionné par la pêche depuis mon plus jeune âge et plus particulièrement la pêche à la mouche. J'aime aller taquiner la Truite Fario dans nos rivières. Depuis mon arrivée en Touraine, je me suis toujours investi dans le Lancer Club (aappma) dont j'ai pris la présidence depuis de nombreuses années et où je continue son développement et la promotion de la pêche de loisir. D'ailleurs, le comité régional de labellisation a validé notre parcours sur la Grenne, en passion. Sinon, j'ai globalement toujours travaillé pour la pêche. Après une carrière de 10 ans à la Sncf, j'ai en parti, développé la marque que nous connaissons tous aujourd'hui : Pezon & Michel. L'entreprise implantée sur Amboise a connu un franc succès avant de progressivement disparaître. J'ai ensuite crée la société *Profil International*, spécialisée dans la distribution de produits de loisirs nature.

Et le monde associatif ?

En plus d'être Président de mon aappma, je suis devenu Président de la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire en 2011 et je dois dire que je ne m'attendais pas à trouver autant de travail. La Présidence équivaut concrètement à un temps complet. Nous devons être sur tous les fronts pour défendre les pêcheurs, l'eau et l'environnement. Notre vigilance est de tous les instants. En Indre-et-Loire, de grands projets de restauration d'annexes hydrauliques se sont réalisées depuis dix ans sur la Loire et la Vienne. Ces projets ont grandement favorisé le retour du brochet sur la Loire, par exemple.

Aujourd'hui, nous insistons sur le loisir pêche avec la labellisation de parcours, l'animation et la sensibilisation ainsi que la mise à disposition d'outils de localisation comme Géopêche, destinés aux pêcheurs.

Vos combats ?

Je ne les nommerai pas « combats » mais évidemment, j'ai des convictions liées à la qualité de l'eau ainsi qu'à la protection des espèces piscicoles. Il est de plus en plus difficile de trouver de belles rivières. Dans les années 2000, il était encore aisé de ressortir une vingtaine de rivières en France où la qualité de l'eau et les espèces piscicoles étaient magnifiques. Aujourd'hui, est-ce qu'il en reste encore la moitié, je n'en suis pas sûr. Le constat est dur mais réel. Je pêche encore beaucoup et je considère qu'une rivière doit bénéficier d'une eau fraîche, en quantité et ne pas être à proximité d'un bassin de population et encore moins de zones agricoles. Il n'y a pas de secret. Pourtant, nous devons faire avec et veiller aux respects des lois et à la non régression.
Comme bon nombre de mes collègues, la sécheresse nous touche fortement depuis des années. Les eaux qui se réchauffent indéniablement voient migrer de l'aval vers l'amont nombre d'espèces en quête de fraicheur.
Les ouvrages qui jusque là, pouvaient s'accepter deviennent alors de véritables obstacles au maintient des populations. En 2017, cette crise hydrique est accompagnée d'une crise sanitaire qui permettra peut-être et enfin, de faire réagir les pouvoirs publics. Vous avez tous eu connaissance des interdictions de baignade et de consommation du poisson sur le Cher. Les cyanobactéries en seraient la cause même si d'après les analyses, les taux ne dépasseraient pas les limites. Tout de même, il est temps de se poser les bonnes questions : comment se développent-elles ? Que pouvons-nous faire pour empêcher cela ? Où souhaitons-nous aller ?

Les pêcheurs ne peuvent pas régler des sujets comme les cyanobactéries sous prétexte qu'ils utilisent l'eau pour pêcher. Ce serait trop facile. Nous louons des baux de pêche à l'Etat pour accéder à notre loisir et force est de constater que cet été, les pêcheurs ne pourront pas consommer le poisson. Le préjudice est important pour nos adhérents et nous craignons que ces problèmes se normalisent.
Le développement des plantes exotiques envahissantes est également un problème en Indre-et-Loire. On recense près de 27 espèces et il est simple d'observer les massifs de Jussie en bordure de Loire ou de Cher. Avec la Gemapi, nous espérons que les communes pourront en concertation avec nous et tous les acteurs du territoire, reprendre l'entretien des cours d'eau de façon raisonnée et écologique.

Vos effectifs de pêcheurs évoluent-ils ?

Etonnamment, malgré tous nos problèmes, nous arrivons à maintenir nos effectifs. Ce maintien valide notre politique de développement tournée vers le loisir et plus seulement vers le milieu comme nous pouvions le faire auparavant.

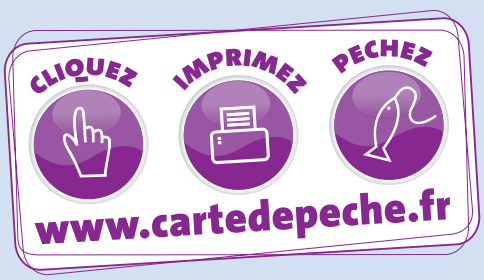

Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois
Tel : 02.54.90.25.67 / afpcul@orange.fr

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.
Directeur de la publication : Serge Savineaux. Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais.
Photographies : Fnpf/Laurent Madelon, Julien Prosper et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
Impression : ISF imprimerie

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable